



COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

PROCES-VERBAL N°13

Séance plénière du 16 mars 2022

Lisieux

Présents : Mme GARCIA, Secrétaire LFN,
M. RAHO, Président de la Commission
M. CARLU, M. CHANCEREL, M. CROCHEMORE, M. GRIEU, M. GUERRIER, M. GUILLOU,
M. MABIRE, M. ROBERGE

Excusés : M. BRETOT, M. MONTAGNE, M. MORIN

1 – Etude des courriers

501594 – ASPTT CAEN (U18 Régional 1)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note de votre courrier du 10 février 2022, concernant l'absence de Monsieur ZOUBERT Abdallah sur la rencontre du 12 février 2022.

Elle note le remplacement par Monsieur PELLETIER Eric sur cette rencontre.

553038 – FC LE TRAIT DUCLAIR (U18 Régional 2 groupe B)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note de votre courrier du 23 février 2022, concernant l'absence de Monsieur ASCOLA Pierre sur les rencontres du 27 février et 05 mars 2022.

Elle note le remplacement par Monsieur BAUCHET Baptiste sur ces rencontres.

550524 – FOOTBALL ATHLETIC CLUB (U18 Régional 3 groupe D)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note de votre courrier du 25 février 2022, concernant l'absence de Monsieur MENDY Vincent sur la rencontre du 27 février 2022.

Elle note le remplacement par GUILLANE Nassim sur cette rencontre.

La Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note également de votre courrier du 01 mars 2022, concernant l'encadrement de votre équipe U18 Régional 3.

Elle prend note de l'arrêt de Monsieur MENDY Vincent, la commission prend note de la désignation de Monsieur KHANAN YOROBA Didier à compter du 01 mars 2022.

La Commission accorde la dérogation à votre équipe sous réserve que l'éducateur, Monsieur KHANAN YOROBA Didier, participe à la formation et à la certification du CFF3 avant la fin de saison 2021/2022.



501543 – FC TOTES (Régional 3 groupe H)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note de votre courrier du 28 février 2022, concernant l'absence de Monsieur THOS Allan sur la rencontre du 27 février 2022.

501413 – SC THIBERVILLE (Régional 3 groupe J)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note de votre courrier du 28 février 2022 concernant l'encadrement de votre équipe Régional 3.

Conformément à l'article 4 de l'annexe 8, la commission rappelle que l'éducateur en charge d'une équipe en championnat régional 3 doit être titulaire d'un CFF3.

Après vérification des diplômes détenu par Monsieur BELLEC Cédric, la commission prend note que Monsieur est titulaire du CFF1 et ne peut donc encadrer l'équipe.

La Commission note la désignation de Monsieur ROUTIER Erwan titulaire du BEF, sur l'encadrement de cette équipe à compter du 28 février 2022.

532116 – LC BRETTEVILLE SUR ODON (Régional 2 groupe B)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note de votre courrier du 03 mars 2022, concernant l'absence de Monsieur LEMARCHAND Eddy sur la rencontre du 06 mars 2022.

Elle note le remplacement par Monsieur AMAND Rudy sur cette rencontre.

563925 – PACY MENILLES RACING CLUB (U18 Régional 3 groupe D)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note de votre courrier du 04 mars 2022, concernant l'absence de Madame FORESTIER Marion sur la rencontre 06 mars 2022.

Elle note le remplacement par Monsieur SALOU Fadhil sur cette rencontre.

500459 – AM.LAIQ DEVILLE MAROMME (Régional 3 groupe G)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note de votre courrier du 07 mars 2022 concernant l'encadrement de votre équipe Régional 3.

Elle prend note de l'arrêt de Monsieur BENLAHOUEL Mansour. La commission prend note que Monsieur ZIANI Zohir titulaire du BMF prend en charge l'équipe à compter du 07 mars 2022.

Elle prend note également que Monsieur DOMINGUEZ René sera sur la rencontre du 05 mars 2022.

582314 – AS VILLERS HOULGATE (Régional 2 groupe B)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note de votre courrier du 07 mars 2022 concernant l'encadrement de votre équipe Régional 3.

580532 – FC SEINE EURE (Régional 3 groupe I)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note de votre courrier du 07 mars 2022, concernant l'absence de Monsieur CORBARD Romain sur la rencontre 06 mars 2022.

Elle note le remplacement par Monsieur DELOUMEAUX Eric sur cette rencontre.



500180 – CS HONFLEUR (Régional 3 groupe C)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note de votre courrier du 09 mars 2022, concernant l'encadrement de votre équipe en Régional 3.

La Commission prend note de la suspension de Monsieur DELAUNE, à compter du 20 décembre 2021 et de la désignation de Monsieur VERON Valentin sur l'encadrement.

Constatant que Monsieur VERON Valentin est inscrit aux modules U17/U19 et Seniors du 28/03/2022 au 31/03/2022.

La Commission accorde la dérogation sous réserve que Monsieur VERON Valentin participe à la formation et à la certification du CFF3 avant la fin de saison 2021/2022.

551336 – BOURGUEBUS SOLIERS FC (Régional 2 groupe B)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs prend note de votre courrier du 11 mars 2022, concernant l'absence de Monsieur VEYRINAS Benoit sur la rencontre du 13 mars 2022.

Elle note le remplacement par Monsieur BOURSE Hervé et Monsieur VIART Nathan sur cette rencontre.

2 – Etude des groupes jeunes

500037 - FC ROUEN 1899 (U14 Régional 1 groupe B)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs constate l'absence de Monsieur MLADJAO Ben sur les rencontres du 29 janvier, 05 février et 26 février 2022.

Conformément à l'article 8 de l'annexe 8, la commission rappelle la présence obligatoire sur le banc de MLADJAO Ben pour l'ensemble des rencontres officielles disputées par cette équipe.

Ainsi, elle invite le club du FC ROUEN 1899 pour les prochaines absences, à lui faire parvenir par écrit un justificatif de son éducateur afin d'obtenir l'accord de la Commission.

529155 - ES MONT GAILLARD (U15 Régional 2 groupe D)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs constate que Monsieur DIACO Ousmane n'a pas encore certifié son CFF2.

Conformément à l'article 4 de l'annexe 8, la commission rappelle l'éducateur en charge d'une équipe en championnat U15 Régional 2 doit être titulaire d'un CFF2.

La Commission invite Monsieur DIACO Ousmane à s'inscrire à une certification avant la fin de saison 2021/2022.

500065 – FC DIEPPE (U16 Régional 1)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs constate que Madame PHILIPPE Camille est présente sur les journées du 26 février et du 05 mars 2022.

La Commission avait pris note de la désignation de Monsieur BOURGEOIS sur l'encadrement de cette équipe.

La Commission invite le club du FC DIEPPE à confirmer par écrit l'éducateur en charge de cette équipe.

521207 – MALADRERIE OS (U16 Régional 1)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs constate l'absence de Monsieur DECHAUME Franck sur les rencontres du 05 et 12 mars 2022.

Conformément à l'article 8 de l'annexe 8, la commission rappelle la présence obligatoire sur le banc de DECHAUME Franck pour l'ensemble des rencontres officielles disputées par cette équipe.

Ainsi, elle invite le club de la MALADRERIE OS pour les prochaines absences, à lui faire parvenir par écrit un justificatif de son éducateur afin d'obtenir l'accord de la Commission.



580568 – FC GISORS VEXIN ND 27 (U16 Régional 2 groupe C)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs constate l'absence de Monsieur DAHO Mohamed sur les rencontres du 29 janvier et du 05 mars 2022.

Conformément à l'article 8 de l'annexe 8, la commission rappelle la présence obligatoire sur le banc de DAHO Mohamed pour l'ensemble des rencontres officielles disputées par cette équipe.

Ainsi, elle invite le club du FC GISORS VEXIN ND 27 pour les prochaines absences, à lui faire parvenir par écrit un justificatif de son éducateur afin d'obtenir l'accord de la Commission.

553038 – FC LE TRAIT DUCLAIR (U18 Régional 2 groupe B)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs constate l'absence de Monsieur ASCOLA Pierre sur les rencontres du 26 février et du 05 mars 2022.

Conformément à l'article 8 de l'annexe 8, la commission rappelle la présence obligatoire sur le banc de ASCOLA Pierre pour l'ensemble des rencontres officielles disputées par cette équipe.

Ainsi, elle invite le club du FC LE TRAIT DUCLAIR pour les prochaines absences, à lui faire parvenir par écrit un justificatif de son éducateur afin d'obtenir l'accord de la Commission.

500445 – CANY FC (U18 Régional 3 groupe E)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs constate l'absence de Monsieur DUBOC François sur les rencontres du 05 et 26 février 2022.

Conformément à l'article 8 de l'annexe 8, la commission rappelle la présence obligatoire sur le banc de DUBOC François pour l'ensemble des rencontres officielles disputées par cette équipe.

Ainsi, elle invite le club du CANY FC pour les prochaines absences, à lui faire parvenir par écrit un justificatif de son éducateur afin d'obtenir l'accord de la Commission.

La Commission invite Monsieur DUBOC François à consulter le planning des formations disponible sur le site de la Ligue pour une session ainsi qu'une certification au CFF2 avant la fin de saison 2021/2022.

500088 - FT ST LO MANCHE (Régional 2 Féminine groupe B) :

La Commission constate l'absence de votre éducateur sur les rencontres du 30 janvier, 20,27 février et 13 mars 2022.

Conformément à l'article 8 de l'annexe 8, la commission rappelle la présence obligatoire de l'éducateur désigné sur le banc de pour l'ensemble des rencontres officielles disputées par cette équipe.

Ainsi, elle invite le club du FC ST LO MANCHE pour les prochaines absences, à lui faire parvenir par écrit un justificatif de son éducateur afin d'obtenir l'accord de la Commission.

La Commission souhaite avoir confirmation par écrit de la désignation de l'éducateur en charge de votre équipe avant le vendredi 01 avril 2022.

509857 – AVANT-GARDE CAENNAISE (Régional 2 Féminine groupe B)

Conformément à l'article 4 de l'annexe 8, la Commission Régionale du Statut des Educateurs rappelle que l'éducateur en charge d'une équipe évoluant en Régional 2 féminine doit être titulaire à minima d'un module de formation et ainsi détenir d'une licence d'animateur.

La Commission invite Monsieur ALCINDOR Rodrigue à s'inscrire à un module de formation avant la fin de saison 2021/2022.

550888 – FC SERQUIGNY-NASSANDRES (Régional 2 féminine groupe A)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs constate l'absence de Monsieur MONNIER Christian sur les rencontres du 09 (report au 20 février), 31 janvier, 27 février et 06 mars.

Après échange téléphonique avec Monsieur CHANCEREL Jacques, Monsieur MONNIER s'engage à être présent sur le banc de touche jusqu'à la fin de saison 2021/2022.

Ainsi, elle invite le club du FC SERQUIGNY NASSANDRES pour les prochaines absences, à lui faire parvenir par écrit un justificatif de son éducateur afin d'obtenir l'accord de la Commission.



781317 - FC FEMININ ROUEN PLATEAU EST (Régional 2 Féminine groupe A)

La Commission Régionale du Statut des Educateurs souhaite avoir confirmation par écrit de l'éducateur en charge de l'équipe avant le vendredi 01 avril 2022.

Date de la prochaine commission : Mercredi 06 avril 2022 – Lisieux

Le Président,



Nasr-Eddine RAHO

Le Secrétaire,



Damien CROCHEMORE

